



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4010

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Genay - Lyon - Quincieux**

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions d'équipement à 3 projets pour SAS Wonderwomalt, SCEA Champ Leclerc et SARL de GEVRIS dans le cadre du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4010**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Genay - Lyon - Quincieux

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions d'équipement à 3 projets pour SAS Wonderwomalt, SCEA Champ Leclerc et SARL de GEVRIS dans le cadre du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020. Dans son 1^{er} axe, elle vise à l'augmentation de la valeur ajoutée de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire. Dans son 3^{ème} axe, elle vise la préservation de l'outil de production des agriculteurs, ainsi que le maintien de la diversité des exploitations présentes sur le territoire.

Il est proposé au Conseil de soutenir 3 projets correspondant à ces objectifs. Ces projets bénéficieront également d'un soutien européen dans le cadre du PDR qui définit les orientations d'application régionale des crédits du Fonds européen agricole et de développement des espaces ruraux (FEADER), gérés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion des crédits européens.

I - Projet de valorisation de drêches de brasseries locales sous forme de farine alimentaire par la société Maltivor

L'entreprise société par actions simplifiées (SAS) Wonderwomalt ou Maltivor (appellation commerciale), dont le siège social est à Lyon, souhaite valoriser les drêches de brasseries locales sous forme de farine alimentaire.

En effet, d'un côté la production de bière génère une quantité importante de drêches (88 % du malt utilisé pour la bière), qui - faute de moyens par les brasseurs artisanaux pour les recycler - finissent dans des lieux d'enfouissement où leur décomposition entraîne de forts impacts environnementaux.

D'un autre côté, la farine de drêches présente des intérêts nutritionnels bien supérieurs à ceux des farines de blé classiques : 3 fois plus de protéines, 12 fois plus de fibres et pas de sucre. De plus, le marché de la meunerie est en constante évolution et affiche une volonté forte d'innovation et d'amélioration de l'apport nutritionnel des farines.

C'est pourquoi, l'entreprise Maltivor souhaite développer une filière de valorisation des drêches de brasseries rhodaniennes avec les professionnels de la boulangerie-pâtisserie artisanale en Rhône-Alpes.

L'entreprise a déjà établi à l'heure actuelle des partenariats avec 2 brasseurs locaux (Brasserie Georges et Brasserie Platypus). La production totale de drêches issues de leur bière est d'environ 180 tonnes/an.

Le projet de Maltivor s'inscrit pleinement dans la politique de la Métropole de développer les filières locales et d'introduire plus de protéines végétales dans l'alimentation. Il répond aussi aux objectifs de réduction des déchets et d'économie circulaire, par la revalorisation d'un coproduit de l'industrie.

L'entreprise Maltivor sollicite donc la Métropole pour investir dans les équipements nécessaires au processus de production de farine de drêches : centrifugation, refroidissement, séchage, broyage, mise en sachet.

Le taux de financement total des aides publiques pour ce projet est de 40 % des dépenses d'investissement éligibles. Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

	Montant (en € HT)
<i>dépenses d'investissement éligibles</i>	186 273,80
FEADER	37 254,50
Région Auvergne-Rhône-Alpes	18 627,50
Métropole de Lyon	18 627,50
Total des aides publiques (40 %)	74 509,50

Le comité de sélection de l'appel à candidature 04.22 intitulé "investissements de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation par les industries agro-alimentaires", réuni le 10 octobre 2019, a retenu le projet de valorisation de drêches de brasseries sous forme de farine alimentaire.

II - Projet de création d'un atelier de poules pondeuses bio et volailles de chair

La société civile d'exploitation agricole (SCEA) Champ Leclerc est une exploitation familiale à Genay, dont le gérant, Sébastien Leclerc, s'est installé en 2014. L'exploitation dispose d'une surface agricole utile de 230 ha, dont 40 % sont dédiés aux cultures d'hiver (blé, orge, colza, avoine, etc.), 30 % aux cultures de printemps (maïs, tournesol, soja, lentilles), et 30 % aux cultures pérennes (prairies, luzerne).

L'exploitation s'est convertie à l'agriculture biologique en 2018, et est investie dans le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise.

Sébastien Leclerc souhaite développer un projet d'élevage de poulets de chair et de poules pondeuses, conduit en agriculture biologique, et pour de la vente directe. Ce projet de diversification permettra l'embauche d'un salarié, la diversification des productions, la valorisation des céréales bio produites sur l'exploitation et le développement du lien avec la population locale.

	Montant (en € HT)	
	Poulailler pour volailles de ponte	Poulailler pour volailles de chair
<i>dépenses d'investissement éligibles</i>	49 072,89	31 986,49
FEADER	0	0
Métropole de Lyon	17 701,00	11 538,00
Total des aides publiques (Métropole de Lyon)	29 239,00	

Le comité de sélection de l'appel à candidature 04.11 intitulé "investissements individuels pour la triple performance des exploitations d'élevage", réuni le 8 octobre 2019, a retenu le projet d'élevage de poulets de chair et de poules pondeuses de la SCEA Champ Leclerc, mais avec un classement ne permettant pas l'obtention du crédit européen, et nécessitant l'intervention de la Métropole en top-up.

III - Projet d'irrigation individuelle sur la société à responsabilité limitée (SARL) de GEVRIS à Quincieux

L'exploitation agricole SARL de GEVRIS à Quincieux, installée depuis 2004, cultive des céréales et des oléagineux sur 80 ha. Leur commercialisation se fait par la coopérative Terre d'Alliances.

L'exploitation dispose déjà de 25 ha de surface irrigable avec le réseau collectif de "la Plaine des Chères", géré par le Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR). En 2015, l'exploitation a acquis des parcelles cédées par un agriculteur voisin formant, avec une parcelle mitoyenne, le plus grand îlot cultural de l'exploitation, mais non desservi par le réseau collectif.

L'exploitant souhaite utiliser le puits existant, non exploité à ce jour, pour installer un système d'irrigation sur cet îlot. Ce système comprend une installation de pompage et des canalisations enterrées à raccorder à un enrouleur. Le système de goutte à goutte enterré permet d'irriguer au plus près des racines des plantes et de réduire fortement les déperditions d'eau par évaporation.

Cette réalisation représente un réel bénéfice pour l'exploitation, tant à court terme pour stabiliser les revenus (meilleure valorisation des cultures implantées), qu'à long terme pour pérenniser l'exploitation (diversification possible vers d'autres productions irriguées comme les légumes de plein champ).

Le taux de financement total des aides publiques pour ce projet est de 40 % des dépenses d'investissement éligibles. Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

	Montant (en € HT)
<i>dépenses d'investissement éligibles</i>	18 472,00
FEADER	3 694,50
Métropole de Lyon	3 694,50
Total des aides publiques (40 %)	7 389,00

Le comité de sélection de l'appel à candidature 04.15 intitulé "investissements individuels pour la valorisation agricole de l'eau", réuni le 8 octobre 2019, a retenu le projet d'irrigation de la SARL de GEVRIS.

Conformément à la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de services et de paiement (ASP), des aides de la Métropole et de leur cofinancement pour la programmation 2014-2020 mise en œuvre, conformément à la délibération du Conseil n° 2016-1239 du 30 mai 2016, la Métropole notifiera la présente délibération à la SAS Wonderwomalt, à la SCEA Champ Leclerc et à la SARL de GEVRIS. Le guichet unique rédigera les décisions attributives de subventions qui seront signées par la Métropole et le représentant du guichet unique. L'ASP sera, quant à elle, chargée du versement des aides et des contrôles afférents ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 51 561 €, pour la période de 2019 à 2020, au profit de :

a) - la SAS Wonderwomalt, pour un montant de 18 627,50 €, au titre de la valorisation de drêches de brasseries locales en farine alimentaire, dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 1 de la politique agricole de la Métropole 2018-2020,

b) - la SCEA Champ Leclerc, pour un montant de 29 239 €, au titre de la création d'un atelier de poules pondeuses et volailles de chair, dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 3 de la politique agricole de la Métropole 2018-2020,

c) - la SARL de GEVRIS, pour un montant de 3 694,50 €, au titre de l'installation d'un système d'irrigation, dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 3 de la politique agricole de la Métropole 2018-2020.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Acte que le paiement des subventions au profit des 3 structures ci-dessus est confié par la Métropole à l'ASP, conformément à la convention tripartite entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ASP, organisme payeur, approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1239 du 30 mai 2016 et modifiée par délibération du Conseil n° 2018-2832 du 25 juin 2018.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée sur l'opération n° 0P27O7174 le 5 novembre 2018 pour un montant de 3 200 000 € en dépenses.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.